

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 27 FEVRIER 2020**

Procès-Verbal

Le 27 février 2020 à 19 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Robert IMBAUD, Maire.

Georges PREDALLE a été désigné secrétaire de séance.

Il a procédé à l'appel nominal. Tous les membres étaient présents sauf Serge DUSART qui a donné pouvoir à Isabelle BITEAU

Il a été donné lecture du compte rendu.

Il est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour :

- Bilan médiathèque
- Organisation des élections
- Affaires Financières et Travaux
- Présentation par chaque adjoint des affaires relevant de son domaine de compétences
 - Conseil Municipal enfants
 - Subventions pour les fournitures scolaires 2020/2021
 - Bilans école
- Questions diverses

● Bilan médiathèque :

Un point est fait sur :

- L'équipe, les horaires, et le fonctionnement de la médiathèque
- Les animations de la médiathèque
- Les nouveautés 2019 et les projets 2020
- Le bilan financier

- Affaires financières et travaux – Monsieur le Maire
- Organisation des élections :

Dans le cadre des élections municipales et communautaires qui auront lieu les 15 et 22 mars prochains, chaque conseiller a le devoir de participer à la tenue des bureaux de vote.

Pour mémoire, les 3 bureaux sont les suivants :

- Bureau 1 : salle d'honneur
- Bureau 2 : groupe scolaire Anatole France
- Bureau 3 : maison des associations – stade

Dans ce cadre, une l'indemnité de mise sous pli, versée à chaque agent à l'occasion des élections politiques, est déterminée par le préfet en fonction, notamment, du nombre de documents mis sous pli, du nombre d'heures travaillées ou encore du niveau des tâches d'encadrement confiées à l'agent.

Délibération adoptée à l'unanimité

Une autre indemnité dite « d'élections » est allouée aux agents chargés de l'organisation des élections et de la tenue des bureaux de vote.

Le montant global calculé en fonction des dotations de l'état est de 827.01 € par tour d'élections.

Délibération adoptée à l'unanimité

- Cession Tannerie Granval

Par délibération de juin 2018, le Conseil Municipal avait validé la cession par l'association de Sauvegarde et de mise en valeur des Tanneries, pour un euro symbolique du bâtiment de la Tannerie – 3 et 5 rue Saint Maurice (AM 421 lot 2 - ainsi que le mobilier qui s'y trouve (sauf matériel du cirier).

Une partie de ce bien se trouve sur la parcelle AM 421. Après étude de l'état notarié, la commune doit acquérir la petite pièce constituant le lot 2 et non le lot 1 comme indiqué initialement.

Il convient donc de modifier la délibération initiale.

Les conditions financières restent identiques : cession à l'euro symbolique, frais à la charge de la commune

Délibération adoptée à l'unanimité

- Mise à disposition de l'étang de la pêche à Laschamps à l'AAPPMA :

L'étang de la zone de Laschamps pourrait être mis à disposition de l'AAPPMA par le biais d'une convention.

Ceci aurait le double avantage de permettre l'entretien de ce secteur et de permettre le passage régulier de pêcheurs ou de promeneurs pour diminuer les dépôts sauvages.

Il convient d'autoriser Monsieur le maire à signer cette convention à titre gratuit.

Délibération adoptée à l'unanimité

- Travaux :

- Sable rose rue de Montgacon et impasse du stade
- Réparation du lavoir de pont-picot
- Chantiers SBL
- Fibre pour alimenter St André le coq, rue des Peyrouse et de Montgacon
- Passage pour accéder au bâtiment du poids public vers le kiosque.

● **Commission Cadre de Vie – Stéphanie GRENET – Adjointe**

- Les jardinières collectées vers la fontaine du Chéry ont été repeintes (bleu et gris) et déposées rue de Montgacon. Il est prévu de les remplacer par des potelets pour empêcher que des véhicules soient garés trop près des habitations en bordure de trottoir.
Les plantes, dans les jardinières placées à cet endroit, faisaient l'objet de dégradations (par les chats errants notamment).
- Les travaux de la dernière tranche au square du poilu se poursuivent avec une opération d'élagage des acacias qui vient de se dérouler lundi et mardi
- La commission Cadre de vie s'est réunie jeudi 06 février dernier l'ordre du jour était le suivant : point sur travaux en cours, parc de poubelles en centre-ville et zone de Laschamps, ré-engazonnement du parking vers kiosque, fixation de corbeilles fleuries sur poteaux EDF, etc.

● **Commission Communication et Information – David MOURNET – Adjoint**

Des attaques ont eu lieu sur le site internet de la commune mais cela a été réglé avec le prestataire en charge du site.

● **Commission Développement culturel – Yolande BURETTE – Adjointe**

En début d'année, l'illustratrice d'albums jeunesse Fabienne Cinquin était en résidence d'artiste sur le territoire de la communauté de communes Plaine Limagne.

Samedi 25 janvier, elle a animé un atelier « encre à la médiathèque ». Sur le thème de l'abécédaire, l'illustratrice a initié une quinzaine de jeunes artistes à « jouer avec l'encre.

- Expositions :

Après 3 semaines d'arrêt pour rénovation notre salle est de nouveau animée

Du 17 février au 7 mars : peintures et dessins au stylo de Patrick Chincholle.

Du 9 mars au 28 mars : peintures de Roselyne Sylvain qui remplace Yves Calmejane qui ne peut pas assurer son expo car il est en plein déménagement

● **Commission Sports – Associations et Solidarité – Yves RAILLERE – Adjoint**

A venir en mars

- Samedi 21, Samedi 28, Dimanche 29 : théâtre de la Jeanne d'arc. (Erreur sur le calendrier).
- Dimanche 17 mars : loto de l'amicale des pompiers salle d'honneur.
- Samedi 21 mars : commémoration fin de la guerre d'Algérie au poilu.
- Dimanche 22 mars : compétition de Gym de la société Jeanne d'arc, salle Uranus.
- Dimanche 29 mars : bal danses de sociétés, organisé par Convivialité en Milieu Rural au domaine de la Chappe.

- SPORTS ET ASSOCIATIONS

TCM : Finales du tournoi + 35 ans, dimanche 1er mars.

Les terrains de foot ont été sablés en régie.

- SOLIDARITE.

- Mardi 25 : le CCAS réunion du CCAS pour entre autre voter le budget 2020.

Pour 2019, les dépenses de fonctionnement représentent 7 346.51 € avec un déficit de 6193.01€ (repas des aînés, colis de Noël, friandises et fête des mères à l'ombelle).

- DIVERS.

- Dernier comité syndical du mandat du SBA le 9 février.

Le taux de TOEMI est maintenu à 10.88 %.

Info SBA : à partir du 1er mars, une information sera accrochée sur les bacs trop pleins et au mois d'avril ces mêmes bacs seront levés deux fois donc facturés deux fois.

- Informations incivilités.

- Commission Animation – Gérard SANCIAUT – Adjoint

- Le jeudi 30 janvier :

Conseil Municipal des enfants :

Étaient présents : 9 conseillers sur 12.

⇒ Le skate park est bien utilisé et il n'y a pas de conflit de générations, les plus âgés aident les moins expérimentés.

Cependant il faudrait faire quelques aménagements :

- Mettre un fléchage route de Clermont indiquant les aires de jeux
- Gravillonner la route d'accès qui est inondée
- Positionner des rochers aux extrémités des parties engazonnées afin d'éviter aux véhicules de passer.
- Peut-être mettre des graviers à la place du gazon entre les deux aires de jeux.

⇒ Le city stade : les jeunes vont y jouer, par contre ici il y a des conflits de générations.

⇒ Les enfants ont visité la caserne des pompiers et souhaiteraient visiter la gendarmerie.

⇒ PROJET : les élèves de l'école Anatole France souhaitent participer à une ½ journée de nettoyage de la ville ou des abords avec les élèves du collège et des associations.

En fin de réunion, le projet de la nouvelle école leur a été présenté.

- **Le jeudi 30 janvier** : réunion du comité de jumelage.

En 2021, les Enfants de la Limagne devraient être invités par l'harmonie d'Hofgeismar, en conséquence il paraît difficile d'organiser également une visite en juin 2020.

Le comité de jumelage envisage d'inviter les habitants d'Hofgeismar pour la fête annuelle les 11, 12 et 13 septembre 2020. Un courrier a été fait dans ce sens.

Entre temps le comité de jumelage communiquera avec les maringoises et les maringois pour faire connaître le jumelage et le redynamiser : courriers, réunions, expositions etc.

- **Réorganisation du travail à l'école** :

Avec les agents de service de l'école, il a été mis en place une observation des différentes tâches à l'école Anatole France. Pendant 3 semaines, les agents vont analyser leurs différentes tâches de nettoyage des classes, des couloirs et des annexes en échangeant entre eux les lieux toutes les semaines.

Cette observation permettra de rétablir les plannings, d'optimiser les heures de travail et de compenser la diminution de personnel et les absences.

- **Création de 2 contrats PEC (Parcours emploi compétence) à l'école** :

Il y a lieu de créer à l'école deux parcours emploi compétence à l'école, pour une durée d'un an :

- 1 pour 26 h à compter du 26 mars en remplacement d'un PEC existant

- 1 pour 20h à compter 2 avril en remplacement des heures supplémentaires effectuées de façon systématique

Délibération adoptée à l'unanimité

- Le coût de fonctionnement de l'école Anatole France :

⇒ Coût de fonctionnement par élève du primaire : 331,80€ en 2019 avec 180 élèves ; 368,88€ en 2018 avec 165 élèves.

⇒ Coût de fonctionnement par élève de la maternelle : 1296,52€ en 2019 avec 103 élèves ; 1183,25€ en 2018 avec 115 élèves

Ces coûts par élèves nous permettent de facturer les mairies qui nous envoient des élèves de leur commune mais aussi de dédommager l'école St Joseph pour les élèves de Maringues qui y sont scolarisés.

⇒ Coût de fonctionnement de la cantine restant à la charge de la commune : en 2019 : 42 311€ soit 3,42€ par repas contre 54 817€ en 2018 soit 4,17€ par repas. La diminution des coûts provient essentiellement de la diminution des frais de personnel.

⇒ Coût de fonctionnement de l'école Anatole France restant à la charge de la commune : 236 653€ en 2019 soit 836€ par élève ; 266 305€ en 2018 soit 887€ par élève. La diminution du coût de fonctionnement est due à la baisse de la masse salariale et à la fin des TAP.

Délibération adoptée à l'unanimité

- Demande de subventions pour les fournitures scolaires École Anatole- France :

Les demandes de subventions de l'année scolaire 2018/2019 sont renouvelées pour l'année scolaire 2019/2020 soit :

36€ par élève scolarisé en primaire.

33€ par élève scolarisé en maternelle

18€ pour les sorties scolaires

300€ pour les fournitures de bureau et la réaffectation du reliquat 2020-2021

Délibération adoptée à l'unanimité

- Questions diverses – Monsieur le Maire

- Le recensement s'est terminé le 15 février : les chiffres officiels seront connus en septembre.
- La clôture des inscriptions sur les listes électorales a eu lieu le 7/02. La commission de contrôle des listes électorales s'est réunie le jeudi 20 février pour vérifier les inscriptions et les radiations intervenues depuis la dernière réunion de la commission.

- Monsieur VENIEN a fait don d'une calèche lui appartenant dans un grange rue de l'enfer
- Le rendu de l'avant-projet sommaire de l'école aura lieu mercredi prochain.
- La balayeuse est arrivée depuis début février
- Une antenne a été installée aux fourniers sur le terrain d'un propriétaire privé, sans la consultation préalable des riverains et de la municipalité.
- Remerciements

°_°_°_°_°_°

La séance est levée à 21h25